

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 42

Séance du 27 mars 2000
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 37

Tous les délégués

sauf

MM. BABILON (excusé), WEISS A. qui étaient représentés respectivement
par MM. SCHERTZ et KEMPF.

MM. ATZENHOFFER, ZINCK, MEYER J. P., MEYER Ch., Mme MAECHLING.

DEL. N° 10/1999-2000

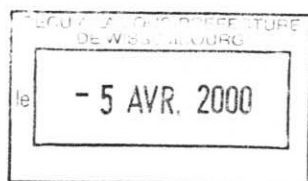
OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 1999 – AFFECTATION DU RESULTAT

- VU le Compte Administratif de l'Exercice 1999 de la Communauté de Communes présentant un résultat de fonctionnement excédentaire global de 1 045 786,48 F
- VU la délibération du Conseil Communautaire approuvant le Compte Administratif 1999
- CONSIDERANT la proposition du Président d'affecter 1 045 786,00 F à la section d'investissement (résultat de fonctionnement capitalisé)

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

. d'approuver la proposition du Président

. d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire global de 1 045 786,00 F du Compte Administratif 1999 à la section d'investissement (résultat de fonctionnement capitalisé) du Budget Primitif 2000.



Pour copie conforme
MORSBRONN-LES-BAINS, le 29 mars 2000
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL